

24 avr 2009 -11:30

Appartient à Conseil des ministres du 24 avril 2009

Banque asiatique de Développement

Participation à la cinquième augmentation générale de capital

Participation à la cinquième augmentation générale de capital

Le Conseil des ministres a approuvé la proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, de participer à la cinquième augmentation générale du capital de la Banque asiatique de Développement (BAD).

La BAD a été créée en 1965 et a pour objectif de contribuer au développement économique et social de l'Asie grâce à l'octroi aux pays d'Asie de prêts pour le financement de projets spécifiques de développement et pour l'appui aux programmes d'ajustement structurel et sectoriel. La BAD compte 67 pays membres.

La capacité d'emprunt de la BAD sera épuisée fin 2011. C'est la raison pour laquelle elle procédera à une cinquième augmentation de capital, qui entrera en vigueur en 2010. Le Conseil des ministres a décidé que la Belgique conserverait sa part traditionnelle de 0,336%. Un montant de 1,8 millions d'euros sera inscrit au budget du SPF Finances pour la période de 2010 à 2014 pour le versement de tranches annuelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>